



AVIS PUBLIC

ERRATUM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 342, CHEMIN DU FLEUVE

AVIS est donné qu'un avis public concernant une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 342, chemin du Fleuve (lot # 2 045 334) est paru dans l'édition du 22 juin dernier du journal Saint-François. Dans cet avis, il aurait plutôt fallu identifier l'immeuble comme étant situé au 342, chemin du Fleuve et non au 3, rue Blanchard.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, ce 29 juin 2022.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public accompagnant le présent certificat portant sur l'erratum d'une demande de dérogation mineure pour le 342, chemin du Fleuve, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Journal Saint-François édition du 6 juillet 2022;
- Site Internet et le babillard de l'hôtel de ville le 29 juin 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 29 juin et 6 juillet 2022.

Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière et responsable de l'accès à l'information
et protection des renseignements personnels